

Demande de raccordement provisoire au Réseau public de distribution

Je soussigné \_\_\_\_\_

Qualité \_\_\_\_\_

Représentant la société \_\_\_\_\_

Adresse de la société \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

Demande à SOREA l'alimentation électrique de mon chantier au point de livraison suivant :

**Adresse du chantier** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Pour l'usage suivant : \_\_\_\_\_

Pour la durée du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Puissance \_\_\_\_\_ kVA       Monophasé       Triphasé

Fourniture d'un coffret de comptage par       le Client       SOREA (cf. devis)

**Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'alinéa 4 du décret n°72.1120 du 14 décembre 1972 modifié :**

J'atteste que ce raccordement, à caractère temporaire, est uniquement destiné à l'alimentation de mon installation décrite ci-dessus. Il ne saurait en aucun cas servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation d'une installation définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation ou d'un local sans CONSUEL. Je reconnais que SOREA pourra, sans préavis, effectuer la suspension de l'alimentation électrique du point de livraison indiqué en cas de manquement à cette interdiction, ainsi qu'à l'issue de la période fixée par le présent engagement.

Je déclare en outre que le tableau de comptage est équipé d'un appareil général de coupure :

- Si puissance inférieure ou égale à 36kVA : disjoncteur différentiel 500mA (conforme à la norme NF C 62 411) ou disjoncteur non différentiel (conforme à la norme NF C62 412) ;
- Si puissance comprise entre 36kVA et 250kVA : appareil de sectionnement (conforme à la norme NF C 14 100).

Comme le rôle essentiel de cet appareil n'est pas d'assurer la protection des installations intérieures et des personnes, un dispositif de protection à courant résiduel au plus égal à 30mA doit être installé pour assurer la sécurité des utilisateurs, conformément à la norme NF C 15 100.

J'atteste que les dispositions nécessaires pour assurer la protection des personnes et des biens ont été prises au niveau de mes installations intérieures, conformément aux règlements en vigueur (cf. fiche Branchement\_Provisoire).

En conséquence, je dégage SOREA de toute responsabilité pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison indiqué.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »